

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale –
Point de vue d'un citoyen de Moncton (Nouveau-Brunswick)

Julian Howatt
Le jeudi 28 juillet 2016

Mesdames,
Messieurs,

Je m'appelle Julian Howatt. Je suis un jeune Canadien, un entrepreneur et un agriculteur urbain qui sera bientôt père. Je suis attentivement le débat sur la réforme électorale depuis quelques mois. Ce soir, j'étais à une assemblée organisée par ma députée, l'honorable Ginette Petitpas-Taylor. C'est avec plaisir que je vous informe que nous étions nombreux et qu'il s'y est engagé des discussions intéressantes et un débat passionnant. J'aimerais attirer votre attention sur quelques-uns des points importants que j'ai retenus de cette réunion.

- L'actuel mode de scrutin, soit le scrutin uninominal majoritaire à un tour :
 - Ce système est compris et connu des Canadiens, mais l'assistance a été unanime à dénoncer le caractère injuste et non représentatif des résultats par rapport aux intentions des votants. Il entraîne la désillusion et le cynisme envers notre système démocratique. Personne n'a exprimé son appui en faveur du maintien de ce mode de scrutin. Pour ma part, je ne le favorise certainement pas.

- Les autres modes de scrutin :
 - Ce soir, tous les groupes ont semblé partager le souhait que deux caractéristiques essentielles s'observent dans un nouveau système électoral, soit :
 - la représentation locale : les gens veulent savoir qui les représente, avec qui prendre contact s'ils ont une préoccupation ou un problème et à qui ils peuvent demander des comptes, au besoin.
 - la représentation proportionnelle : les gens veulent que la répartition des sièges au Parlement reflète au moins en gros si ce n'est de manière exacte la proportion des voix obtenues par chaque parti.
 - Une importante caractéristique secondaire souhaitée par plusieurs groupes, c'est que leur voix soit l'expression d'un appui et non d'une opposition à une personne ou à un parti. Le système uninominal majoritaire à un tour encourage le vote d'opposition. Un système où les gens estiment et voient que leur suffrage compte les encourage à exprimer un vote favorable à quelque chose.
 - Les deux systèmes dont on a discuté ce soir qui combleront le mieux ce désir d'une représentation locale et proportionnelle sont les suivants :
 - P3 (proportionnel-préférentiel-personnalisé);
 - RPM (représentation proportionnelle mixte).
 - Les deux systèmes sont bien résumés au site suivant :
<http://www.cbc.ca/news/politics/electoral-reform-types-1.3577721>
(non disponible en français)

- Au fond, les deux systèmes offrent des éléments de la représentation locale et des éléments de la représentation proportionnelle. Les principales différences sont les suivantes :
 - Le système P3 est mieux adapté à la représentation locale parce que tous les députés sont nommément élus mais que le partage des sièges au Parlement ne reflète que de manière générale la proportion des suffrages obtenus par chaque parti.
 - Le système RPM est mieux adapté à la représentation proportionnelle parce que le partage des sièges au Parlement reflète de manière exacte la proportion des suffrages obtenus par chaque parti mais que tous les députés ne sont pas élus en raison du nombre de suffrages obtenus localement, car une partie d'entre eux (le quart, le tiers ou la moitié) sont choisis à partir d'une liste établie par chaque parti.
 - Je suis en faveur du système P3, car la représentation locale est au premier rang de mes préoccupations et la représentation proportionnelle n'est qu'au second rang. Un grand nombre des participants à l'assemblée, dont moi-même, n'aiment pas l'idée d'élire un député à partir d'une liste de parti. Ces députés ne seraient pas redevables aux électeurs, mais plutôt à leur parti politique. Ça ne semble ni transparent ni démocratique.
- L'éducation des électeurs
 - Plusieurs groupes ont discuté de l'énorme besoin de dispenser plus d'éducation et une meilleure formation quant à notre système électoral. Les moyens vont notamment de l'organisation de simili-élections dans les écoles à la formation active sur le système électoral canadien confiée à Élections Canada.
- Le vote obligatoire
 - Les opinions sont partagées à ce sujet. Celle qui m'a marqué juge que le caractère obligatoire du vote ne paraît pas être un signe de démocratie. On devrait s'efforcer d'atteindre un taux élevé de participation parce que les gens veulent voter et que c'est important pour eux et non parce qu'ils sont obligés de le faire.
- Le vote en ligne
 - Encore une fois, les opinions sont partagées à ce sujet. Je suis d'avis que le vote en ligne devrait être un moyen offert par le système électoral. En qualité de citoyen jouissant de la double nationalité (canadienne et suisse), je vote en ligne tous les trois ou quatre mois à l'occasion des référendums en Suisse. Je trouve ce système pratique et sûr. Je ne participerais pas aussi souvent aux votes sur des enjeux suisses, si je devais le faire par la poste. Le vote en ligne permettrait particulièrement d'encourager les jeunes et les électeurs ayant un accès limité aux modes de scrutin traditionnels à exprimer leur suffrage.

- L'organisation d'un référendum sur la réforme électorale
 - De nouveau, les opinions sont diverses. Celle que j'aimerais mettre de l'avant juge que tout référendum doit soumettre une proposition simple à la consultation, par exemple :
 - Quel mode de scrutin préférez-vous :
 - le mode de scrutin A?
 - le mode de scrutin B?
 - Lors de la dernière campagne électorale, on a promis que l'élection 2015 serait la dernière fois que le scrutin serait uninominal majoritaire à un tour; par conséquent, le maintien de ce mode de scrutin ne devrait même pas être une option.

Je vous remercie du travail accompli au sein du Comité spécial sur la réforme électorale et de prendre en compte mes observations sur cet enjeu essentiel pour la démocratie canadienne, et je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Julian Howatt